



Communiqué de presse du syndicat CGT du CHU de Caen, de l'USD CGT Santé Action Sociale du calvados et de l'Union Départementale du calvados.

Cinq parlementaires du département du calvados ont récemment écrit au ministre de la santé pour demander la révision du projet de reconstruction du CHU de Caen afin d'annuler la fermeture programmée de 200 lits. Ils ont été rejoints dans cette démarche par le maire de Caen et le président de la région Normandie.

Annoncée en 2010 par Roselyne Bachelot, confirmée par Marisol Touraine en 2016, la reconstruction du CHU ne date pas d'aujourd'hui. A l'époque, les élus, tout parti confondu, se réjouissaient de cette décision. Pourtant, tous savaient que cette reconstruction entraînerait la fermeture de ces 200 lits. Mais à l'époque, ils n'ont rien dit à ce sujet. On ne les a guère entendus non plus quand les suppressions de postes (plus de 600) se sont enchaînées année après année depuis 2010. Et tous, sans exception, ont voté des lois de financement de la Sécurité Sociale qui ont asphyxié les hôpitaux les conduisant dans la situation désastreuse que l'on sait.

L'initiative de ces parlementaires relève en définitive d'une palinodie opportuniste. La palme de la tartufferie revient sans nul doute à Messieurs Le Vigoureux et Touret, soutiens indéfectibles d'un gouvernement qui s'est totalement discrédité par sa gestion calamiteuse de la crise liée au COVID-19.

Nous rappellerons à ces élus de tout bord que dès 2012, le syndicat CGT du CHU a dénoncé les conditions de cette reconstruction qui, outre la fermeture de ces 200 lits, prévoyait également à l'époque une réduction de superficie de 283 000 m² et un partenariat avec le groupe privé Korian...

Avec de nombreuses autres organisations, la CGT réclame :

- Un plan de formation pluridisciplinaire et un plan de recrutement de personnel
- La revalorisation générale des salaires et la reconnaissance des qualifications des professionnels.
- Le renforcement des moyens financiers significatifs pour les établissements, ce qui passe par une revalorisation considérable de l'ONDAM dans le cadre d'un correctif budgétaire de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale et de la future loi
- L'arrêt de toutes les fermetures d'établissements, de services et de lits.
- De réelles mesures qui garantissent l'accès, la proximité et l'égalité de la prise en charge pour la population sur tout le territoire.

Nul doute que ces élus qui témoignent aujourd'hui d'une sollicitude aussi subite qu'inédite envers l'hôpital sauront relayer ces revendications auprès du pouvoir en place.

Caen, le 14 mai 2020

Contact : 02 31 06 48 58